

ou une inscription honorifique s'élevait à leur mémoire, ils avaient bien soin de faire connaître qu'ils n'étaient pas les sujets de la colonie. L'inscription trouvée à Marclop est une nouvelle preuve de ce que j'avance, ainsi que nous le verrons plus tard.

La liberté octroyée aux Ségusiaves ne leur donnait pas le droit d'entrer au sénat, comme M. Bernard paraît le croire (1). Les Eduens eux-mêmes, qu'on nommait les *frères* du peuple romain, n'en furent investis que lorsque Claude eut demandé pour eux ce privilège, dans un discours que le bronze nous a conservé (2).

#### CHAPITRE IV.

##### DE L'ADMINISTRATION ET DU FORUM DES SEGVSIAVES.

A l'époque qui nous occupe, les Ségusiaves avaient échangé les habitudes de la vie errante et barbare contre les avantages que la civilisation procure aux établissements fixes et permanents. Quelles étaient donc leurs principales villes? A laquelle de ces villes appartenait le siège de l'administration? Comme il n'y a pas d'induction possible en cette matière, il faut nécessairement recourir aux historiens, et, sur cette question, leurs indications sont bien pauvres. D'abord, aucun auteur n'a conservé le nom celtique de la capitale des Ségusiaves. En second lieu, trois noms seulement nous ont

(1) *Mémoire sur les origines du Lyonnais.*

(2) De Boissieu, *Inscript. ant.*, p. 133.